



MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 131-2022



Prenez avis que le 10 juin 2026, dans la salle des délibérations du conseil, située à l'hôtel de ville au 2, place de l'Hôtel-de-Ville, se tiendra une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Frelighsburg à compter de 17 h, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation suivante :

NATURE DE LA DEMANDE

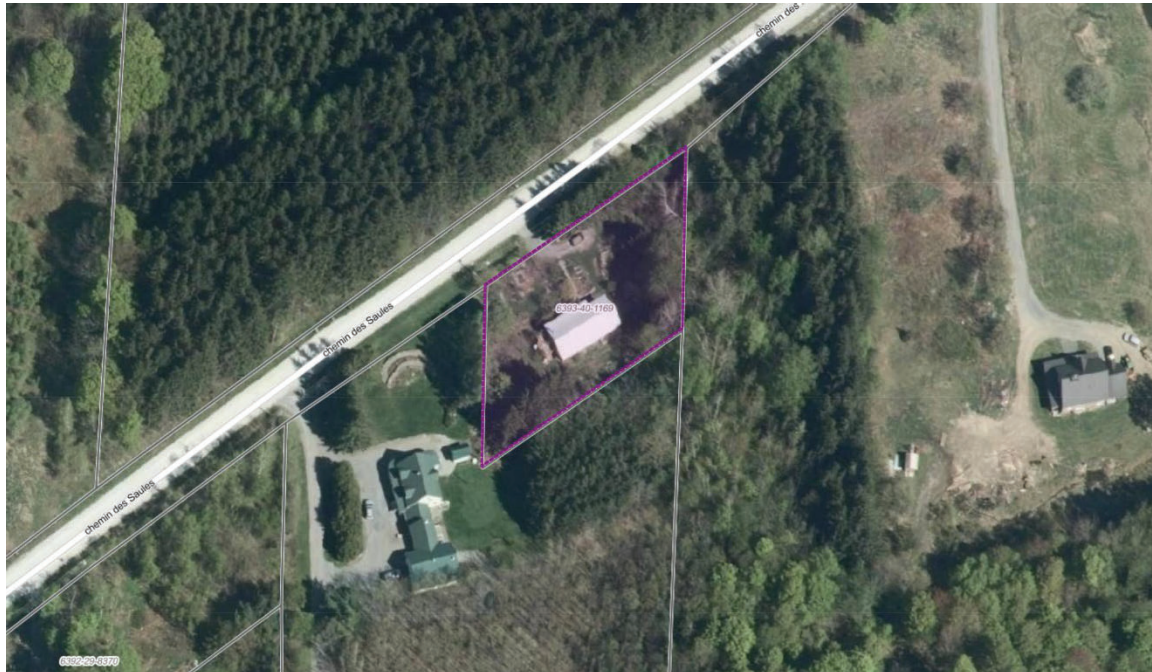
Demande de dérogation mineure pour la construction d'un abri d'auto permanent en cour avant à 3 m de la marge de recul avant. L'article 79 du règlement de zonage numéro 131-2022 stipule qu'un bâtiment accessoire peut être construit en cour latérale ou arrière. L'article 82 stipule que la construction d'un abri doit respecter les marges de recul du lot.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

Lot : 5 896 814

Matricule : 6393-40-1169

Adresse : 72, chemin des Saules



DONNÉ À FRELIGHSBURG, CE VINGT-SIXIÈME JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE VINGT-SIX.

Maïke Storcks
Directrice générale adjointe
Greffière adjointe